



AVIS DE RESTRICTION D'EAU ET AVIS DE BOUILLIR PRÉVENTIF

Lundi 27 juillet 2020

La pompe du puits principal de la municipalité est brisée ce qui fait en sorte que nous n'avons plus d'approvisionnement en eau potable. Le réservoir est bas donc nous vous demandons de réduire votre consommation d'eau au minimum. Comme nous devons faire venir de l'eau à l'externe et que la réparation va brouiller l'eau du village, nous émettons aussi un avis d'ébullition préventif.

Notez qu'il est possible que l'eau soit contaminée et contienne des bactéries pouvant causer des problèmes de santé, par exemple une gastro-entérite, et ce, suite à la dépressurisation du réseau.

Pour le retour à la conformité, vous serez avisé par un communiqué tel que celui-ci.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. La Municipalité de Audet prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour corriger le problème.

Jean Théberge, responsable en eau potable

Guillaume-Charles Coutu, responsable en eau potable

27 Juillet 2020

Suite verso ...



LORS DE L'AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.